

Bureau DVS1

Affaire suivie par :

Bourges, le 30/09/2021

Anne-Laure Auroux
CODEAC
Tél. 02 36 08 20 23
codeac18@ac-orleans-tours.fr

L'Inspecteur d'académie, directeur académique des
services de l'Éducation nationale du Cher

&

à

Pascale Dauriol
Division de la Vie Scolaire 1
Tél. 02 36 08 20 41
ce.dvs1-18@ac-orleans-tours.fr

Mesdames et Messieurs les principaux
de collèges de Bourges

Cité Condé, bâtiment F
Rue du 95^{ème} de ligne
BP 608
18016 Bourges Cedex

Objet : Participation des collèges de Bourges aux célébrations mémorielles.

La participation régulière des collèges de la ville de Bourges aux célébrations mémorielles du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918 a été instaurée en 2010 dans une perspective de devoir de mémoire, en accord avec les représentants de la Délégation militaire départementale, de la Mairie de Bourges, de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, de l'Union Française des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et de deux principaux de collège.

A partir de cette date, un planning avait été établi jusqu'en novembre 2021, de manière à ce que l'ensemble des établissements de la ville y participe à tour de rôle.

Cette organisation étant reconduite, vous trouverez ci-dessous le nouveau calendrier planifié pour les prochaines années :

| année | Cérémonie du 8 mai | Cérémonie du 11 novembre |
|-------|---|---------------------------|
| 2021 | La cérémonie s'est tenue sans élèves (contexte sanitaire) | Collège Littré |
| 2022 | Collège Jean Renoir | Collège Saint Exupéry |
| 2023 | Collège Victor Hugo | Collège Jules Verne |
| 2024 | Collège Le Grand Meaulnes | Collège Jean Renoir |
| 2025 | Collège Littré | Collège Victor Hugo |
| 2026 | Collège Saint Exupéry | Collège Le Grand Meaulnes |



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Cher

Division de la Vie Scolaire

Les collèges ont été désignés pour participer à une seule cérémonie sur la même année scolaire, ce qui représente donc pour les six collèges une participation tous les trois ans, à une fréquence plus ou moins rapprochée, compte tenu du premier calendrier établi en 2010.

Chaque principal organisera au sein de son collège les modalités de sa participation : choix des équipes, des classes et des projets.

Il est important que cette démarche puisse donner un sens pour les élèves et que leurs enseignants puissent donc l'intégrer à une démarche pédagogique.

De très nombreuses actions de devoir de mémoire étant d'ores et déjà menées dans vos établissements en lien avec les programmes scolaires, il semble intéressant de pouvoir s'aider de ces dynamiques existantes. Pour ce faire, vous pouvez vous appuyer sur Madame Anne-Laure AUROUX, CODEAC : 02 36 08 20 23
codeac18@ac-orleans-tours.fr

**Le Directeur académique des services
de l'Éducation nationale du Cher**

Pierre-Alain CHIFFRE